



Numéro de projet du FNUD : UDF-MAL-07-149

Numéro (ATLAS) de projet
de l'Agence d'Exécution MLI 10 - 00062010

Titre du projet: « Participation massive et équitable des citoyens aux élections de 2009 »

Pays/Région: Mali, Afrique

Agence d'Exécution: PNUD MALI

Agence de Mise en oeuvre: Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali
(Réseau APEM)

Durée: 24 mois

Date de début du projet: 1 November 2008

Date de fin du projet: 31 October 2010

Cycle de Subvention et année: Deuxième Cycle de Subvention, 2007

Montant de la subvention du FNUD en \$ US: 350.000 \$ US

Projet co-financé: Oui x Montant co-financé: 14 405 \$ US
Budget total du projet: 364.405 \$ US

Synthèse du Projet:

Le présent projet intitulé « Participation massive et équitable des citoyens aux élections de 2009 », est une initiative du Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali (Réseau APEM) qui a pour but d'améliorer la légalité et la légitimité du processus électoral Malien, de même que la représentation des femmes aux instances de décisions. Il sera mis en oeuvre à travers quatre axes : l'Information, l'Education et la Communication électorale, la formation des acteurs de la classe politique, le soutien technique et matériel aux femmes candidates, et l'observation électorale (formation et déploiement). Le projet couvrira tout le territoire national avec le financement majoritaire du Programme des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD).

Joseph Byli-Cataria

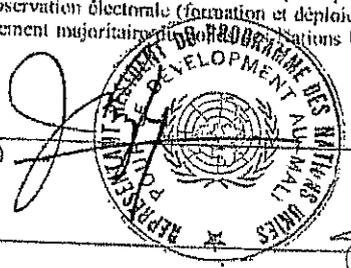
(Représentant Résident, PNUD Mali)

Ibrahima Sangho

(Président du Réseau APEM)

Roland Rich

(Directeur Exécutif du FNUD)



27.8.08
date

12 juin 2008

29.8.08

date

1 – Résumé du projet

Les élections générales de 2007 ont enregistré un faible taux de participation : 36,24% aux présidentielles, environ 31% aux législatives.

Le Réseau APEM s'est rendu compte que les citoyens Maliens n'ont pas accès à l'information électorale, le leadership féminin n'est pas cultivé et soutenu, les agents électoraux (pour l'encadrement des bureaux de vote) sont mal formés, les partis politiques ne sont pas représentés dans l'ensemble des bureaux de vote, et les observateurs n'ont pu couvrir que 12% des bureaux de vote.

Par ce projet, le Réseau APEM entend améliorer la légalité et la légitimité du processus électoral Malien, de même que la représentativité des femmes aux instances de décisions, notamment leur présence massive aux conseils communaux, à l'issue des élections municipales de 2009.

D'une durée de 24 mois, le projet informera et sensibilisera les citoyens par les micros programmes radios et TV, les émissions télévisées et les débats radiodiffusés, pour relever le

présence des partis politiques dans les bureaux de vote, réduira les cas de fraude par la présence d'observateurs, et appuiera les femmes pour une représentativité accrue dans les instances de décisions.

Le présent projet sera mis en œuvre à travers quatre axes :

- l'Information, l'Éducation et la Communication (IEC) électorale,
- la formation des acteurs de la classe politique (partis politiques et femmes candidates),
- le soutien technique et matériel aux femmes candidates, et
- l'observation électorale (formation et déploiement).

Le projet couvrira tout le territoire pour un montant de 364.405 \$US. Les 350.000 \$US constituent la subvention du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD) et le reste qui est de 14.405 US\$ constitue l'apport du Réseau APEM provenant de ses structures membres.

2 – Analyse de la situation, Stratégie de mise en œuvre, Durabilité

2.1. Analyse de la situation

A la faveur de la révolution de mars 1991, le Mali s'est résolument engagé dans la voie de la Démocratie avec l'option du multipartisme intégral (117 partis politiques) même si la tendance actuelle est au regroupement. Après dix-sept (17) ans de vie démocratique jalonnée par l'organisation de quatre (4) élections générales (1992, 1997, 2002 et 2007) et plusieurs élections communales et partielles, avec des fortunes diverses ; de la contestation à l'acceptation des résultats, le Mali se retrouve aujourd'hui à un tournant de sa vie démocratique et institutionnelle.

En effet, malgré les efforts d'amélioration, au fil des ans, des textes régissant le processus démocratique et les institutions intervenant dans le processus électoral, des insuffisances subsistent et ont trait notamment à la pleine participation des citoyens, à la marginalisation des couches défavorisées (7 femmes-maires sur 703 soit 1%, 418 conseillères municipales sur 10.505 soit 3,9%), au faible niveau des agents électoraux (assesseurs et présidents des bureaux de vote) et des délégués des partis politiques, à l'existence de dispositions favorables à la fraude, à l'insuffisance de transparence dans la gestion des cartes d'électeur et leur fiabilité, à la gestion du processus par plusieurs structures à la fois (Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, Commission Electorale Nationale Indépendante et Délégation Générale aux Elections).

Au regard de ces constats, les plus hautes autorités du Mali ont mis en place un comité d'orientation du cadre politique et institutionnel créé par le Décret n°072/PRM du 07 février 2008. Ce Comité a la charge de mener une large consultation auprès de l'ensemble des acteurs de la vie publique et politique (partis politiques, organisations de la société civile, institutions, personnes ressources) devant aboutir à la relecture des textes fondamentaux (Constitution, Charte des partis politiques, Code électoral et Statut de l'opposition). Il s'agit d'inscrire les actions futures dans le cadre d'une véritable légitimité des élections au Mali.

Le projet du Réseau APEM vient renforcer cet élan des autorités maliennes. En plus, il s'inscrit en droite ligne des objectifs du FNUD en termes de promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la participation des couches marginalisées de la société (les femmes). En cela, il est digne d'un financement FNUD.

2.2. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre de ce projet est basée sur le partenariat dynamique et concret du Réseau APEM avec les partis politiques, le collectif des femmes des partis, les organisations de la société civile, les communautés à la base, les collectivités territoriales, les services publics et Institutions de la République pour plus d'impacts et de résultats.

Le présent programme se base fondamentalement sur :

- La création d'un site web, son animation, la capitalisation, l'accompagnement et l'accès des populations aux différentes phases du processus électoral. Ils constituent des activités qui concourent d'une part à la visibilité du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD) et, d'autre part à la pleine participation des citoyens aux élections.

- La mobilisation et la pleine participation des acteurs de la classe politique, des populations et surtout des femmes dans la gestion durable des problèmes de gouvernance locale en matière d'égal et équitable accès au processus électoral, et la prévention des pratiques irrégulières. Il s'agit plus spécifiquement de la mise en œuvre des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) à travers les microprogrammes et émissions TV, les microprogrammes et débats radio, les articles de presse, les dépliants et les affiches en vue d'un changement d'attitudes et de comportements.

- Le renforcement des niveaux et compétences des acteurs de la classe politique que sont les représentants des partis et groupements de partis politiques, le collectif des femmes des partis et des organisations de la société civile, les observateurs nationaux en termes d'ateliers de formation, modules de formation, évaluations et suivis.

- La responsabilisation de chaque chargé de programme pour d'une part alléger les procédures et d'autre part aboutir à une gestion axée sur les résultats.

Toutefois, le risque majeur identifié, en termes d'échec ou de non atteinte des objectifs et résultats du projet, serait le retard du calendrier électoral. Dans ce cas, le Réseau APEM, de concert avec le PNUD et les Groupes cibles, procédera à une rectification du planning initial conformément au nouveau calendrier arrêté par les autorités en charge des questions électorales.

2.3. Durabilité

La démarche du Réseau APEM depuis sa création en 1996 est l'inscription de ses actions dans le renouvellement constant et la durabilité. C'est pourquoi, il demeure fortement attaché à l'évaluation interne et externe de ses programmes.

Partant, la durabilité de ce projet actuel est assurée à plusieurs niveaux :

- Un premier niveau constitué d'une part par une campagne médiatique intense d'IEC tout le long du projet, en vue d'inculquer aux citoyens de nouvelles attitudes et comportements tendant à positiver la démocratie malienne, en l'occurrence le système électoral. D'autre part, les formations dispensées aux femmes leaders et candidates, aux représentants des partis politiques et aux représentants des organisations de la société civile feront l'objet de démultiplications internes dans chaque structure pour toucher le maximum de relais et de citoyens.
- Le second niveau sera axé sur une évaluation nationale, à travers le séminaire de capitalisation, qui regroupera l'ensemble des acteurs de la classe politique (Etat, Structures de gestion électorale, Collectivités territoriales, Partis politiques, Femmes leaders, société civile, partenaires techniques et financiers) pour un diagnostic des acquis et des faiblesses du processus électoral et de la participation des femmes aux communales de 2009. Les résultats feront l'objet d'un programme d'appui au processus électoral et à la participation des femmes aux élections générales (législatives et présidentielles) de 2012.
- La durabilité financière peut être assurée par les autres partenaires techniques et financiers tels que le FASC Canada et l'ASDI qui appuient également les initiatives en faveur des couches défavorisées.

3. L'égalité des sexes et des groupes marginalisés ou vulnérables

Le Mali a ratifié plusieurs conventions et textes relatifs aux droits de la femme dont le Plan d'Action adopté par la conférence Mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993, à Vienne. Ce plan rappelle que *« les droits fondamentaux des femmes et des fillettes sont inaliénablement, intégralement et indissociablement parties des droits universels de la personne, l'égalité et la pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale »*.

De plus, l'amélioration du statut de la femme et sa participation aux instances de décision est inscrite comme résultat à atteindre par le Système des Nations Unies au Mali pour la période 2008-2012, dans le cadre du PNUAD.

Au total, plus d'une vingtaine de textes de lois ont été adoptés au Mali dans le cadre de la promotion de la femme et de la lutte contre sa discrimination. Il apparaît de manière incontestable qu'un effort a été fait par les autorités. Malheureusement dans les faits, l'application de ces textes, leur diffusion et leur intériorisation ne sont pas satisfaisantes.

Le présent projet a fait sienne la question d'égalité des sexes par l'intégration de la dimension genre en vue de répondre à un certain nombre de besoins et de droits des femmes à savoir : les besoins d'information électorale pour l'exercice de leurs droits à l'information sur le processus électoral, les besoins de formation pour leurs droits à l'éducation civique et politique, les besoins d'appui technique pour leurs droits de participation politique.

4. Cadre de résultats : effets, résultats et activités

Effet 1 : Les populations et surtout les femmes sont informées de leurs droits et devoirs démocratiques (inscription sur la liste électorale, retrait des cartes d'électeurs, participation au vote) et adoptent de nouveaux comportements conformes au processus électoral et à la bonne gouvernance.

Résultats : 1 site web, 50 articles de presse, 1.000 dépliants, 30 microprogrammes et émissions TV pour 7 millions de personnes touchées

Activités :

1. Mise en place de l'équipe d'IEC
2. Production des TDR
3. Elaboration, validation des supports et planification des activités
4. Création et mise en ligne du Site Web
5. Production des articles de presse
6. Conception et diffusion des microprogrammes et émissions TV
7. Suivi évaluation et Rapportage

Effet 2 : Les 685 agents électoraux et délégués des partis politiques formés sont capables d'assurer l'administration des bureaux de vote et la supervision des opérations de vote pour le compte de leurs formations politiques

Résultats: 4 formateurs, 1 Modérateur, 10 formations exécutées dans les huit capitales régionales et le district de Bamako, 685 Cahiers de participants produits, 685 agents électoraux et délégués des partis politiques formés

Activités

1. Mise en place de l'équipe du volet formation des partis
2. Production des TDR
3. Elaboration – validation des supports de formation
4. Production des Cahiers de participants
5. Planification – organisation des programmes de formation
6. Suivi évaluation et Rapportage

Effet 3 : Les 400 femmes formées maîtrisent le processus électoral (conditions d'éligibilité et d'inéligibilité, procédures de constitution et dépôt des candidatures, structures de régulation) dont 100 femmes candidates sélectionnées bénéficient d'un appui technique et matériel lors des communales de 2009.

Résultats : 4 formateurs, 1 Modérateur, 500 Guides de la candidate produits, 9 formations exécutées, 400 candidates formées, 9 évaluations d'aptitudes réalisées, 400 Cahiers de participants produits, 400 microprogrammes et 80 débats radio, 300 affiches/banderoles

Activités

1. Mise en place de l'équipe du volet appui aux femmes
2. Production des TDR
3. Elaboration – production du Guide de la Candidate
4. Elaboration – validation des supports de formation
5. Planification – organisation des programmes de formation
6. Sélection des candidates
7. Production de la liste, appui technique et matériel aux candidates
8. Suivi évaluation et Rapportage

Effet 4 : 334 Observateurs nationaux assurent la sincérité et la régularité des opérations de vote lors des élections communales de 2009 dans les bureaux de vote

Résultats: 4 formateurs, 1 Modérateur, 9 formations organisées, 315 observateurs formés/recyclés, 9 coordinateurs, 9 superviseurs, 1 Coordinateur général, 334 Kits de l'Observateur (Guide de l'Observateur, Formulaire d'observation et de décompte, Tee-shirts, Casquettes, Badges)

Activités :

1. Mise en place de l'équipe du volet Observation des élections
2. Production des TDR
3. Elaboration – validation des supports de formation et d'observation
4. Planification – organisation des programmes de formation et plans d'observation
5. Production des Kits d'observation
6. Déploiement et Observation des élections
7. Production des rapports d'observation

5. Arrangements en matière de gestion d'information et de partenariat

Le **PROJET FNUD** : « **Participation massive et équitable des citoyens aux élections de 2009** » sera géré conjointement par une Agence d'exécution : le PNUD, et une Agence de mise en œuvre : le Réseau APEM. Il convient donc de préciser les rôles et prérogatives de chacune de ces structures.

5.1. Le Réseau APEM :

Le Réseau APEM, bénéficiaire de la subvention FNUD, est le principal responsable de l'atteinte des résultats du projet. Il présente un plan de décaissement au PNUD conformément

financement de toute activité nouvelle inhérente à la bonne marche du projet. Ainsi, le Réseau APEM bénéficiera d'avances de fonds à partir d'un plan de travail qu'il soumet au PNUD.

Le Réseau APEM affiche le logo du FNUD à côté du sien sur tous les documents ainsi que les matériels et équipements acquis dans le cadre du présent projet.

Le Réseau APEM adresse les rapports d'étapes et les rapports finaux narratif et financier au PNUD à l'intention du FNUD.

5.2. Le PNUD :

Le PNUD, en tant qu'agent d'exécution, assure le suivi du projet. Il est responsable des services financiers, contractuels et en matière d'établissement de rapports et de son évaluation. Il est le domiciliataire des fonds versés par le FNUD. L'Agence d'Exécution recevra la subvention en deux versements, une par année de mise en œuvre. La deuxième tranche sera versée sous réserve de la réception du rapport intermédiaire d'exécution et des états financiers intermédiaires. En tant qu'agence d'exécution le PNUD-Mali sera responsable de tous les versements à l'Agence de mise en œuvre ou à tout autre acteur conformément aux arrangements de mise en œuvre ou/et aux échéanciers de paiement conclus entre eux.

La taxe d'administration du PNUD s'élève à 7% du montant total de la subvention du PNUD, tel que spécifié dans le Mémoire d'Accord signé entre le FNUD et le PNUD.

Les 90%, soit 315,735 dollars US représentent la subvention destinée au Réseau APEM pour la mise en œuvre du projet conformément au présent document et les documents subséquents. Selon un plan de décaissement préalablement arrêté entre les deux parties (Réseau APEM-PNUD), ce dernier procède à la mise à la disposition des fonds au Réseau APEM.

Le PNUD joue le rôle d'interface entre le Réseau APEM et le FNUD. A ce titre, il reçoit et transmet au FNUD, les rapports narratifs et financiers, les exemplaires de documents ou tout autre support émanant du Réseau APEM.

Enfin, le PNUD et le Réseau APEM se réunissent, chaque fois que nécessaire, dans le cadre de l'exécution du présent projet.

6. Bailleurs de fonds ou d'autres commanditaires

Le présent projet intitulé « **Participation massive et équitable des citoyens aux élections de 2009** » est une initiative du Réseau APEM, avec comme principal partenaire financier le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD).

Cependant le Réseau APEM contribue pour un montant de 14.405 US\$ représentant 3,95% du montant total du projet. Cet apport du Réseau APEM concerne les frais d'élaboration des supports (Guide de la candidate et Guide de l'Observateur), des messages radios et TV (Elaboration des TDR et développement du contenu des messages), des modérateurs des ateliers de formation et des émissions radios.

7. Suivi – évaluation et établissement des rapports financiers

Le dispositif de suivi évaluation mis en place pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du programme fonctionne de la manière suivante :

7.1. Le Conseil d'administration du Réseau APEM : assure le suivi et le contrôle au niveau national à travers ses démembrements constitués de 9 coordinations régionales.

Le Conseil d'administration du Réseau suit de près l'exécution du programme dans toutes ses composantes. Un compte rendu est fait à chacune de ses réunions. Il apporte un soutien et une facilitation auprès des autorités et groupes cibles, à la Coordination Nationale. Il s'appuiera sur ses démembrements pour un suivi soutenu et rapproché.

7.2. La Coordination Nationale du programme : assure la supervision nationale et le contrôle du programme. Elle est l'organe de pilotage du programme dirigé par le Président du Réseau APEM qui en est le superviseur principal. Elle est composée d'un coordinateur national et d'une équipe de 4 Chargés de programmes.

- le Coordinateur National en tant que premier responsable de l'atteinte des objectifs du programme s'assure, à travers des descentes sur le terrain, de la bonne exécution des activités et du respect des plans opérationnels établis. Les réunions mensuelles qu'il tiendra avec le personnel et les rapports produits par les chargés de programme, ajoutés aux missions de supervision, permettent de mieux appréhender les difficultés et de corriger les lacunes au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet.
- les 4 Chargés de programme sont les responsables de la bonne exécution des activités du programme. Pour ce faire, chaque Chargé de programme assure le suivi et la supervision des activités de sa composante sur le terrain et rend compte à l'organe de pilotage dirigé par le Coordinateur National.

7.3. Les coordinations régionales sont des représentations du Réseau APEM au niveau de chaque région et du district de Bamako. Elles se composent de représentants des organisations membres du Réseau APEM. Elles disposent de vivier d'Experts constituant une ressource humaine avertie et disponible. Chaque Coordination régionale s'assure de la bonne exécution des activités du programme dans sa région et rend compte au Bureau National du Réseau APEM à travers des rapports.

7.4. L'évaluation :

Quant à l'évaluation du projet, trois types sont prévus :

- Evaluation à mi-parcours qui interviendra 12 mois après le début de l'exécution du programme. Elle mobilisera les experts du Réseau APEM et fera l'état d'exécution du programme.
 - Evaluation interne à la fin du projet à travers un séminaire de capitalisation
- Evaluation finale qui interviendra en fin de programme. Elle fera le bilan de l'exécution du programme.

7.5. Etablissement des rapports financiers : les obligations en matière d'établissement de rapports prévoient une disposition financière relative aux contrôles et vérifications comptables contenues dans la rubrique « **arrangements en matière de gestion** ». Le PNUD veillera à l'établissement de rapports financiers appropriés.

Les rapports narratifs et financiers seront établis en conformité avec les obligations en matière de rapports narratifs et financiers requises par le FNUD, décrites dans les Directives du FNUD pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports et suivront l'échéancier d'établissement de rapports.

Le cadre de suivi évaluation du PNUD :

Le projet fera l'objet d'un bilan annuel. Les résultats seront présentés et largement diffusés. Conformément aux procédures du manuel de programmation en vigueur au PNUD, le projet sera évalué de la manière suivante :

Au cours du cycle annuel

- Evaluer trimestriellement les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés identifiés sur la base de critères de qualité et de méthodes de capture de gestion de la qualité;
- Un numéro doit être activé dans Atlas et mis à jour par le gestionnaire du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou des demandes de changement ;
- Suite aux informations ci-dessus enregistrées dans Atlas, le rapport trimestriel d'activités (Quarterly Progress Report, QPR) devra être soumis par le Chargé de programme ;
- Une matrice « leçons apprises » devra être activée et régulièrement mise à jour par le Chargé de Programme afin d'assurer l'apprentissage continue et l'adaptation du projet au contexte des organisations impliquées. Ceci facilitera la rédaction de la section « leçons apprises » à la fin du projet ;
- Un planning de suivi devra être activé dans Atlas afin de suivre les événements/actions clés de gestion.
- **Rapport de la revue annuelle.** Un rapport de revue annuelle sera préparé par le chef de projet. Ce rapport sera conforme aux normes établies dans ATLAS. Il couvrira les activités annuelles avec des informations mises à jour ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles préalablement définis.
- **Une revue annuelle de projet (Annual Project Review).** Basée sur le rapport ci-dessus, la revue annuelle de projet sera conduite lors du quatrième trimestre pour évaluer l'état de mise en œuvre du projet et pour élaborer le plan de travail pour l'année suivante. Lors de la dernière année, cette revue servira d'évaluation finale. Elle sera conduite par l'équipe du projet qui peut impliquer d'autres parties prenantes, selon les besoins. La revue examinera dans quelle mesure des progrès ont été réalisés

dans l'atteinte des résultats et dans quelle mesure ces progrès sont cohérents par rapports aux objectifs spécifiques.

8. Les engagements juridiques

« En signant le présent Document de Projet, toutes les parties s'engagent à respecter les règles suivantes :

- a. L'Agence d'Exécution accepte de se charger de la gestion d'ensemble du projet et assumera toutes les responsabilités sur le plan financier et en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, conformément aux Directives du FNUD pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. L'Agence d'Exécution accepte également d'être responsable des contrats conclus avec tous les partenaires de mise en œuvre ou les personnes impliquées dans le projet.
- b. L'Agence d'Exécution accepte de faire tout son possible pour s'assurer qu'aucune partie des fonds reçus au titre du FNUD ne sera utilisée pour apporter un appui à des individus ou à des entités associés au terrorisme et que le récipiendaire de tels fonds provenant du FNUD, pour tout montant, ne figure pas sur la liste établie par le Comité du Conseil de Sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267 (1999), et il s'engage à agir de même dans le cadre de tout contrat de sous-traitance auquel le bénéficiaire pourrait devenir partie.
- c. En application de la résolution 1996/31 du Conseil Economique et Social sur les relations aux fins de consultation et des critères établis par le Département de l'Information en ce qui concerne les ONG associées, les buts et les objectifs de l'ensemble des Agences d'Exécution et de Mise en Œuvre sont en conformité avec l'esprit, les buts et les principes des Nations Unies.
- d. Toutes les OSC partenaires de ce projet ont été reconnues au niveau national et international et, le cas échéant, se conforment à la législation nationale existante en matière d'enregistrement officiel et de transparence.
- e. Toutes les OSC partenaires de ce projet sont dotées de statuts ou de règles qui établissent un processus transparent pour la prise de décisions ainsi que pour l'élection de leurs responsables et des membres de leur conseil d'administration et leurs représentants autorisés ont toute latitude pour parler au nom de leurs membres.
- f. Toutes les sommes d'argent seront transférées depuis le FNUD vers l'Agence d'Exécution désignée en dollars des Etats-Unis. En cas de transactions effectuées dans des devises différentes du dollar des Etats-Unis, le montant sera déterminé sur la base du taux de change en vigueur à la date du paiement. Si le taux de change est modifié avant que la mise en œuvre du projet soit totalement achevée, ce qui peut réduire les moyens disponibles pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet, l'Agence d'Exécution ou l'(es) Agence(s) de Mise en Œuvre devra(ont) procéder à des ajustements dans la conception du projet de façon à rester dans les limites des ressources disponibles.
- ~~g. L'ensemble de la comptabilité et des états financiers sera exprimé en dollars des Etats-Unis.~~
- h. Les intérêts perçus qui découlent de la portion utilisée de la subvention seront crédités sur le compte du projet et seront reversés au FNUD.
- i. Toutes les parties acceptent de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter la réalisation des évaluations lorsqu'elles sont requises par les responsables du FNUD ou par un tiers en son nom.

- j. Toutes les parties acceptent de fournir des rapports relatifs aux dépenses ainsi que des états financiers certifiés conformément aux Directives pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports disponibles sur le site internet du FNUD.
- k. Les actifs approuvés et achetés dans le cadre de ce projet ne tombe pas sous le contrôle financier ou de gestion du FNUD et ce à aucun stade de la mise en œuvre du projet. Le FNUD n'est pas impliqué dans leur acquisition, les décisions relatives à leur accès et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des risques associés avec ces actifs. Par conséquent, l'agence de mise en œuvre est responsable de tous les contrôles tant financiers que de gestion et assume l'entière responsabilité de ces actifs tout au long du cycle de vie du projet et au-delà, en accord avec ses règlements intérieurs. »

9. Budget

Détail des lignes budgétaires	US\$
Personnel professionnel du projet : 1 Coordinateur à 190.46 US\$ x 26 mois, 4 Chargés de programme à 166.67 x 24 mois et 1 Consultant financier à 119 US\$ x 10 jours	22.143
Assistants administratifs : 1 Permanent à 119.04 US\$ x 24 mois et 1 Comptable à 95.25 US\$ x 24 mois	5.143
Frais de voyage pour 139 Observateurs nationaux (135 observateurs et 4 superviseurs de 4 régions) lors de l'observation des communales 2009 dans les 8 capitales régionales, le district de Bamako et les grandes localités	23.571
Perdiems pour 334 personnes (315 observateurs, 9 coordinateurs, 9 superviseurs et 1 coordinateur général) lors de l'observation des communales 2009 dans les 8 capitales régionales, le district de Bamako et les grandes localités	29.000
2 Séminaires (planification et capitalisation) x 35 personnes et 24 Réunions x 10 personnes	18.857
28 Ateliers de formation x 9 localités x 50 participants pour 1.400 formés en termes de Location des locaux, Rafrâichissements, Décoration, Sonorisation, Hôtels, Repas et Manutention	50.333
Voyages d'études pour 2 Responsables du projet à Dakar au Sénégal	7.204
Acquisition de 2 Ordinateurs de bureau, 4 Ordinateurs portatifs, 2 imprimantes, 1 Scanner, 1 Rétroprojecteur, 2 appareils photo numérique, 1 photocopieur et accessoires	19 523
Acquisition d'1 véhicule de liaison	20.000
Production de 334 Kits de l'Observateur, 50 Articles de presse, 1.000 Dépliants, 300 Affiches/ banderoles pour les femmes candidates	38.702
Production de 400 microprogrammes de sensibilisation et 80 débats sur les radios de proximité, 30 microprogrammes de sensibilisation et émissions TV, Création et mise en ligne d'1 site Internet	56 905
Location Véhicule pour le suivi, Chauffeur, Fournitures de bureau, frais de communication, courrier, carburant, assurances, contrats d'entretien, loyers, eau, gaz, électricité pendant 24 mois, Carburant, loyer et divers	24 354
Dépenses totales du projet	315.735
Frais généraux de l'Agence d'Exécution – 7% déduits du montant de la subvention du PNUD	23,765
Suivi et Evaluation – 3% déduits de la subvention totale FNUD	10,500
Montant total de la subvention accordée par le FNUD	350.000

Note Justificative de l'Achat d'un Véhicule

Le Mali est un pays relativement vaste avec une superficie de 1 240 190 km². Cette étendue contraste véritablement avec la densité de son réseau routier bitumé d'une longueur d'environ seulement 3 000 km pour 8 régions, 49 cercles et 703 communes.

Ce facteur, ajouté à celui de l'éloignement de plusieurs grands centres de Bamako (la capitale) : une distance moyenne de plus de 200km, jouent considérablement sur les moyens de transports.

Ainsi, à présent au Mali, il est inimaginable de concevoir un projet ou programme d'envergure nationale sans faire un part belle à la location de véhicule lorsque l'on en possède pas.

Le présent projet : PNUD/FNUD UDF-MAL-07-149 ne fait pas exception à cette règle. A titre d'illustration, son seul volet/formation dans les huit (8) régions administratives du Mali coûterait 11 520 000f cfa au titre de la location véhicule (24 missions x 6 jours x 80 000f cfa) sans compter les missions de coordination, de suivis-évaluation du projet et d'observation électorale. Entre le fait de distribuer cette manne financière à de tiers fournisseurs, et renforcer institutionnellement le Réseau APEM, ainsi que la durabilité du projet, l'on opta pour la seconde alternative.

Aussi, en dehors du site web, des affiches, ..., le véhicule sera un précieux outil dans la visibilité du FNUD auprès des populations maliennes, car il sera enjolivé des couleurs et enseignes du FNUD et du Réseau APEM.

D'où la justification de l'acquisition d'un véhicule pour la bonne marche du projet



ANNEXE I / CADRE DE RESULTATS

Titre du projet du FNUD : Participation massive et équitable des citoyens aux élections de 2009 »

Contexte initial	Résultats escomptés	Activités Principales	Cocher si l'activité est intermédiaire	Juillet 2008 à Juin 2010								Parties responsables	Dépenses Budgétaires
				1	2	3	4	5	6	7	8		
				Effets escomptés : Les populations et les femmes informées et mobilisées exercent massivement leurs droits de vote aux communales de 2009. Acteurs dotés de connaissances, Plus de femmes aux instances de décisions, Conditions d'élections libres et transparentes mises en oeuvre. Indicateurs d'impact : Taux de participation, nombre de participants, nombre de femmes élues, nombre d'observateurs déployés, nombre de supports, rapports de suivi évaluation									
Insuffisance de cadre d'IEC avant, pendant et après les élections, diversité de niveaux de gestion du processus, faible taux de participation (30%)	1/ 1 Programme d'IEC est réalisé	1.1. Mise en place de l'équipe IEC (1 chargé de programme et 4 concepteurs de supports) 1.2. Evaluation des besoins et développement du programme IEC	X	X	X	X	X	X	X	X	Réseau APEM	35.130	
Les agents électoraux sont mal formés et sous représentés dans les bureaux de vote	2/ 1 Programme de formation pour les agents électoraux et les délégués des partis réalisé	2.1. Mise en place de l'équipe du volet formation des partis (4 formateurs et 1 facilitateur) 2.2. Sélection des participants, 2.3. Réalisation des formations dans les 8 régions et le district de Bamako	X	X	X	X					Réseau APEM	17.977	
Faible représentativité des femmes aux instances de décision politiques, faible moyen des femmes à postuler, résistance des acteurs à la participation politique des femmes	3/ 1 programme de formation pour les 400 femmes candidates et 1 programme d'appui pour 100 femmes sont réalisés	3.1. Mise en place de l'équipe du volet formation des partis (4 formateurs et 1 facilitateur) 3.2. Sélection des participants, 3.3. Réalisation des formations dans les 8 régions et le district de Bamako 3.4. Evaluation d'aptitudes 3.5. Soutien technique et matériel de 100 femmes candidates	X	X	X	X	X	X	X	X	Réseau APEM	16.178	
Faible présence des Observateurs nationaux sur le territoire (12%), disparité des niveaux de connaissance des Observateurs (relecture de la Loi électorale)	4/ 1 programme de formation et d'observation de 334 Observateurs nationaux est réalisé	4.1. Mise en place de l'équipe du volet formation (4 formateurs et 1 facilitateur) 4.2. Sélection des participants, 4.3. Réalisation des formations dans les 8 régions et le district de Bamako 4.4. Déploiement des Observateurs	X	X	X	X	X	X	X	X	Réseau APEM	16.178	
			X	X	X	X	X	X	X	X		52.571	



ANNEXE II

INFORMATION SUR LES PARTENAIRES

Agence d'Exécution

Nom de l'organisation: PNUD Mali

Adresse: Immeuble Bambi, Boulevard du 22 octobre 1946, BP 120, Bamako, Mali

Téléphone : +223 222 01 81/ 222 37 23/ 222 36 94 – Fax : +223 222 62 98

Site Internet: www.ml.undp.org

Nom du responsable de la mise en oeuvre du projet: Fatoumata Kané Dembélé

Titre: Conseiller Programme Gouvernance du PNUD

Téléphone : +223 222 01 81/ 222 37 23/ 222 36 94 – Fax : +223 222 62 98

E-mail: fatoumata.kane@undp.org

Agence de mise en oeuvre

Nom de l'organisation: Réseau ONG d'Appui au Processus Electoral au Mali (*Réseau APEM*)

Adresse: Missira, Rue Achkhabad, Porte 1746, BP : E3626, Bamako, Mali

Téléphone: +223 671 16 82 / 658 82 34/ 678 15 52 – Fax : +223 229 50 74

Site Internet:

Nom du responsable de la mise en oeuvre du projet: Ibrahima Sangho

Titre: Président

Téléphone: +223 559 81 14 – Fax : +223 223 02 03

E-mail: ibrahima.sangho@laposte.net



ANNEXE III : LISTE DES STRUCTURES MEMBRES DU RESEAU APPEM

« Elections libres, transparentes, équitables et crédibles pour un Mali démocratique, uni et fort »

N° d'ordre	Structure	Personne Contact	Tél. /email
1.	URTEL	Isaïe Somboro	672 08 67
2.	ANI MALI	Issa Maïga	671 16 82 / 626 59 29
3.	EADS	Mahamadou Bocar Sangho	672 81 76
4.	AMAN DPS	Ag Intazoumé Moussa Dicko	220 29 67 / 676 85 23
5.	RESEAU DEMOCRATIE SANS FRONTIERES	Ousmane Bamba	democratie@webmails.com
6.	AREC DEV	Harnéye Tîmbaleck Traoré	228 55 25 / 228 04 65
7.	CEPACUDE	Aly Diawara	228 15 37
8.	FEMACAU	Yacouba Berthé	223 02 76 / 223 78 24
9.	CAO MALI	Oumar O. Maïga	277 07 36 / 277 21 88
10.	RAAC MALI	Sidi Mohamed Sidibé	223 06 24 / 220 48 47
11.	GADE MALI	Mohamed Ag Kaltanana	224 11 64
12.	CLINIQUE DEME SO	Ladji Samaké	229 41 71 / 229 31 38
13.	DADESA	Sadio Diallo	649 49 90 / 672 28 54
14.	AJPP	Ibrahima Labass Kéïta	222 19 15
15.	ODEF	Mme Kéïta Djénéba Karabenta	229 08 79
16.	AMAFED	Mme Maïga Fatoumata	647 51 30
17.	JEUNESSE UA	Gaoussou Mariko	695 92 95
18.	AJP	Mamadou Touré	222 75 68 / 671 33 04
19.	ADAC DU YIRIWA	Alassane Traoré	221 92 71
20.	RESEAU DES RADIODIFFUSEURS PEULS	Ibrahim Thiocary	673 81 06
21.	ADEIJ	Kalidou Togo	220 21 76
22.	EUROSID MALI	Mady Ciré Touré	221 21 77 / 674 78 07
23.	CERÓCEA	Mme Sagara Lucie Togo	228 59 35
24.	WILDAF	Mme Traoré Djénéba Doumbia	222 33 42
25.	ADPC	Soumaila Diabaté	221 37 55
26.	AIJM	Sarambé Coulibaly	674 24 75
27.	CONAJM	Cheick Oumar Sow	222 43 11
28.	RJD	Nouhoum Bouaré	221 71 87
29.	CAOJ	Mariam Sidibé	223 68 55
30.	CLUB UE	Massa O. Sidibé	221 65 98
31.	ASDM	Mme Haïdara Maï Dagnoko	673 87 83
32.	ADEJ MALI	Sidi Mohamed Youba Sidibé	673 86 94 / 223 06 24
33.	SIX « S » GRAPES	Boureïma Tabalaba	229 53 95
34.	ONG ESPOIR AC	Amadou Diabaté	229 49 48
35.	CONASCIPAL	Salia Etienne Kéïta	228 03 05
36.	GERDESS MALI	Boubaçar Sacko	672 05 87
37.	ADJD	Chaka Sanogo	223 92 68
38.	AMPDS	Abdoulaye Coulibaly	224 12 32 / 221 53 33
39.	ASTRALANG	Bah Diakité	223 71 75
40.	ADESCOM	Mory Kaba Diakité	223 48 15
41.	AJM	Mantenin Niambélé	221-23-21
42.	FNAP MALI	Dramane Diarra	678 15 52
43.	ADS	Marie Bernard Konaté	678 00 50
44.	DOKESA	Mamédy Sissoko	221 50 09
45.	ASSOCIATION NIETAKA	Mme Diallo Fanta Kourouma	220 37 89
46.	CIED	Mamadou Samaké	685 06 18
47.	ONG MOJED	Ibrahim Yattara	220 55 81 / 673 57 39
48.	UNTM	Tibou Telly	222 20 31
49.	APDF	Djaba Camara	676 63 37

UNDEF PROJECT BUDGET
(in US dollars)

Executing Agency: UNDP MALI
 Project Title: Participation massive et équilibrée des citoyens aux élections de 2009
 Start Date: 1-Nov-08
 End Date: 31-Oct-10
 Executing Agency Project Number: UNDP Mali
 IMIS Project ID: U149
 UNDEF Project Number: UDF-MAL-07-149

Object of Expenditure	Project Budget		
	I	II	III
	Total US\$	Year 1 US\$	Year 2 US\$
1 Salaries			
a International Professionals	0		10,476
b National Professionals	20,953	10,477	2,571
c Administrative Assistants	5,143	2,572	
d Consultants	1,190	1,190	
Total	27,286	14,239	13,047
2 Travel			
a Tickets	23,571	23,571	
b Per diems / meals and accommodation	29,000	29,000	0
Total	52,571	52,571	0
3 Contractual services			
a Implementing partner(s)	0		
b Service contracts	0	0	0
Total	0	0	0
4 Meetings and Training			
a Seminars & Meetings	18,857	9,429	9,428
b Trainings & Workshops	50,333	60,333	
c Study Tours	7,204	7,204	
Total	76,394	60,986	9,428
5 Project Equipment			
a IT Equipment	19,523	19,523	
b Other Equipment	20,000	20,000	0
Total	39,523	39,523	0
6 Advocacy			
a Publications, Pamphlets & Brochures	36,702	36,702	
b Other Media (including web sites)	56,905	54,525	2,380
Total	93,607	91,227	2,380
7 Miscellaneous			
a Rent	4,286	2,143	2,143
b Sundry - Note 1	17,886	6,833	6,833
c Others - Carburant	2,402	1,201	1,201
Total	24,574	10,177	10,177
8 Total Project Cost (TPC)	315,736	278,760	37,035
9 UNDP Fee (7% UNDP Grant Amount)	23,765	23,765	
10 UNDP Grant Amount	339,500	302,465	37,035
UNDEF M & E (3% of UNDEF grant)	10,500		10,500
10 Total UNDEF Grant Award - Note 3	350,000	302,465	47,535

- Notes:**
- Budget line may be added and all the items should be rounded off to the nearest dollar. Please note yellow cells are formulas and should not be altered.
- Sundry expenses include bank charges, expendable office supplies, telephone lines/fax charges, freight, postage, etc.
 - 10% of the total project budget will be used to cover the cost of monitoring and evaluation activities, to be capped at US\$25,000 for projects over US\$250,000, except for in the case of UNDP. Overhead fee will be subtracted from this amount, balance to be retained by UNDEF for additional monitoring & evaluation that may be necessary.
 - This line item must not exceed the total UNDEF grant award and must match amount in Results based framework, Annex II.

**UNDEF 2nd FUNDING ROUND
UN EXECUTED PROJECTS - UNDEF MID TERM FINANCIAL UTILIZATION REPORT**

UNDEF Project Number:	UDF-MAL-07-149
Executing Agency:	UNDP-Mali
Implementing Agency:	RESEAU APEM
Project Title:	ve et equitable des citoyens au
Start Date:	01/11/2008
End Date:	31/10/2010
MIS Project ID:	U149

Date Prepared: 18-fevr-10

	Project Budget		Income and Expenditure		Project Budget Balance	
	Total Budget (as in project document)	Current Year (Year 1)	Implementation Dates	Total	Current Year Budget Minus Current Year Expenditures	Total Budget Minus Total Expenditures
INCOME						
Contributions		302,465	40,086,00	40,086,00		
Interest						
Total Income		302,465	40,086,00	40,086,00		
EXPENDITURE						
Project Costs						
Salaries	27,286,00	13,643,00	13,643,00	13,643,00	-	13,643,00
Travel	30,775,00	30,775,00	30,775,00	30,775,00	-	-
Contractual Services					-	-
Meetings and Training	69,190,00	59,762,00	59,762,00	59,762,00	-	9,428,00
Project Equipment	39,523,00	39,523,00	39,523,00	39,523,00	-	-
Advocacy	124,607,00	122,226,00	122,226,00	122,226,00	-	2,381,00
Monitoring and Evaluation					-	-
Miscellaneous	24,354,00	12,175,00	12,175,00	12,175,00	-	12,179,00
Total Project Costs	315,735,00	278,104,00	278,104,00	278,104,00	-	37,631,00
Admin Overhead Fee					-	-
Total Expenditure	315,735,00	278,104,00	278,104,00	278,104,00	-	37,631,00
Balance			(238,018,00)	(238,018,00)		
Summary 1:						
Total Cumulative Contributions				40,086,00		
Less: Total Cumulative Expenditures				278,104,00		
Total Unencumbered balance				(238,018,00)		
Utilisation rate				693,8%		

This Financial Utilization Report aims at certifying the amounts spent in accordance with the approved project budget and results framework in the project document. According to UNDEF 2nd Round Monitoring and Reporting Guidelines, this FUR should be sent when requesting disbursement of next tranche.

What you need to do is:

1/ Fill in the yellow cells and indicate the actual information in red as requested.

2/ Sign and date it

3/ Certify it by the UN representative of your UN Agency

Note: All amounts should be expressed in US dollars

Note 1: Only enter information in yellow cells and those with red lettering. Cells in light blue shade contain formulas. Please do not manually enter data in these cells.

"This is to certify that the above financial utilization report is correct and that the expenditures were incurred in connection with the approved project for which the funds have been received."

UN Financial Officer Name and Title

UN Representative in Country, Name and Organization



27/05/2010
Date